

Le télétravail en réalité...

Travail à distance lié à la situation sanitaire

Quasiment tous les agents se retrouvent à travailler depuis leur domicile (de façon imposée).

Travail au domicile jusqu'à 5 jours sur 5 (temps complet)

Le service subit la mise en œuvre du travail à distance.

La charge de travail est modifiée par le contexte, en fonction de la capacité de chacun à s'adapter et des outils disponibles.

La mise en application brutale (1^{er} confinement) a précipité la mise en œuvre du travail dans la sphère familiale.

Télétravail

Les agents sont volontaires et demandent à leur responsable de bénéficier du télétravail.

Définition du temps hebdomadaire :
1 à 2 jours sur 5, alternance avec du présentiel

Le service a le temps de réfléchir collectivement à la manière d'organiser le travail de chacun.

L'agent et son responsable déterminent en amont les activités pouvant être télétravaillées en veillant à la bonne répartition de la charge de travail.

L'agent a le temps d'aménager son espace de travail dans son environnement privé.